



B.O n°30 du 23 Juillet 2020 qui définit l'épreuve orale facultative de langue vivante au Baccalauréat Professionnel

Rappel : la langue vivante choisie pour l'épreuve facultative ne peut pas être la ou les LVE retenues pour la ou les épreuves obligatoires.

1- Définition de l'épreuve :

L'épreuve de langue vivante facultative a pour objectif de vérifier au niveau B1+ les compétences du candidat à :

- s'exprimer à l'oral en continu ;
 - interagir à l'oral,
 - comprendre un document écrit ;
- dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle.

2- La durée de l'épreuve : 20 minutes

Partie 1 : 5 minutes maximum, **pas de temps de préparation**

Partie 2 : 5 minutes maximum

Partie 3 : 10 minutes maximum **dont 3 minutes maximum pour prendre connaissance du texte**, notée sur 10.

Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL : **B1+**

3- Recommandations aux examinateurs :

- Accueil et préparation :

- L'examineur accueille le candidat, **vérifie sa convocation et son identité**. (Il convient de prévenir le chef de centre c'est-à-dire le chef d'établissement pour tout dysfonctionnement constaté) ;
- L'examineur rappelle la nature et le déroulement de l'épreuve ;
- **Pas de commentaire désobligeant pour le candidat** qui remette en cause son intégrité intellectuelle ou autre. Si commentaire, il doit rester objectif et neutre.

- Support de l'épreuve :

PARTIE 1 : prendre la parole de manière continue

Le sujet et le contenu de cette prise de parole relèvent du choix du candidat

- Le candidat présente et rend compte :
 - soit d'un travail, d'un projet, d'un produit ou d'un service dont la réalisation, dans le cadre des enseignements généraux et/ou professionnels qu'il a suivis, a fait appel à une utilisation de la langue vivante ;
 - soit d'une expérience professionnelle, tout particulièrement une expérience ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante, que cette expérience ait été vécue en France ou dans le cadre d'une mobilité à l'étranger.

Le candidat peut prendre appui sur un plan d'intervention ou des mots et aussi présenter un document de nature iconographique.

PARTIE 2 : interagir en langue étrangère

- À la suite de l'exposé du candidat, l'examineur amorce avec ce dernier un **échange oral d'une durée maximale de 5 minutes**.

PARTIE 3 : Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère

● **Document inconnu** en langue étrangère, **pas plus de 15 lignes** (ligne s'entend au sens de 70 caractères, espaces compris) → 1050 caractères. **L'examineur devra fournir les documents supports aux candidats et ce, en nombre suffisant.**

● **Document authentique** c'est-à-dire **non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement, ancré** dans la réalité des pays ou aires géographiques dans lesquels la langue concernée est parlée

● **Support adapté aux candidats de BAC PRO** (Niveau B1+) : publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, petite(s) annonce(s), lettre, courriel, document à caractère pratique ou professionnel, notice, mode d'emploi, etc. Il peut être informatif, descriptif, ou narratif ; il peut comporter du dialogue ; il peut être illustré par un élément iconographique (photographie, dessin, schéma, graphique, etc.).

Il relève d'un des deux contextes d'utilisation de la langue vivante.

- **On évitera toute spécialisation excessive dans le cas d'un document lié à un secteur professionnel.**

1- Déroulement de l'épreuve :

- L'épreuve se déroule en trois parties :

● Partie 1 : Expression orale en continu

L'examineur invite le candidat à s'exprimer, il doit le laisser aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

● Partie 2 : Expression orale en interaction

L'examineur amorce avec le candidat un échange oral qui commence par prendre appui sur l'exposé du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres sujets.

Dans l'hypothèse où le candidat ne s'est pas ou très peu exprimé dans le cadre de PARTIE 1 de l'épreuve (expression orale en continu), l'évaluateur ouvre, élargit et, si besoin, multiplie les objets sur lesquels peut porter l'échange conversationnel attendu.

● Partie 3 : Compréhension de l'écrit

L'examineur devra fournir les documents supports aux candidats et ce, en nombre suffisant.

- l'examineur **laisse au candidat le temps nécessaire** pour prendre connaissance du support, **3 minutes maximum**- Durant ce temps le candidat **est autorisé à annoter le document, à en souligner ou surligner certains éléments**.
- L'examineur pose, **en français, des questions graduées** (du général au particulier) afin d'évaluer le degré de compréhension du document.
- **Le nombre de questions** posées au candidat est **de 4 minimum à 6 maximum**. **Ces questions sont inconnues du candidat**.
- **Le nombre et la nature des questions posées par l'examineur** dépendent des réponses successivement apportées par le candidat et leur objet s'adapte à ces réponses.

2- L'évaluation :

L'examineur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation.

- On évalue la capacité du candidat à **prendre la parole de manière continue (colonne A)**.
- On évalue la capacité du candidat à **interagir en langue vivante (colonne B)**.
- On évalue la capacité du candidat à **comprendre un texte rédigé en langue vivante (colonne C)**.
- A l'issue de l'épreuve, le candidat restitue à l'examineur le document support de l'évaluation de la compréhension de l'écrit (**Partie 3**). La note finale sur 20 points attribuée aux candidats au titre de l'épreuve facultative de langue est calculée **en additionnant les notes obtenues aux trois parties de l'épreuve**.
- L'examineur formule une proposition de note et une appréciation. **Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat**.
- **La note finale est arrêtée par le jury**.

Baccalauréat Professionnel
Epreuve facultative de langue vivante

FICHE INDIVIDUELLE D'ÉVALUATION

Session :	Spécialité :
Etablissement :	Nom de l'évaluateur :
Académie :	Date de l'épreuve :
Nom et prénom du candidat :	

Les critères ci-dessous permettent de situer les trois prestations du candidat sur l'échelle d'évaluation et de leur attribuer le nombre de points entiers indiqué, de 0 (absence totale d'expression ou de compréhension) à 7 ou 6.

Expression orale en continu		Expression orale en interaction		Compréhension de l'écrit	
Degré 4		Degré 4		Degré 4	
Produit un discours assez nuancé, informé, et exprime un point de vue pertinent. S'exprime dans une langue assez fluide, avec une prononciation claire et relativement correcte. Les erreurs de langue ne donnent pas lieu à malentendu. Utilise à bon escient ses éventuels supports de présentation.	7 pts. ou 6 pts.	Réagit avec pertinence. Peut argumenter et cherche à convaincre de manière simple. S'exprime dans une langue assez fluide, avec une prononciation claire et relativement correcte. Les erreurs de langue ne donnent pas lieu à malentendu.	7 pts. ou 6 pts.	Comprend l'essentiel des informations contenues dans le document écrit. Perçoit la cohérence d'ensemble du document. Identifie et comprend globalement le point de vue ou les intentions exprimés.	6 pts.
Degré 3		Degré 3		Degré 3	
Produit un discours pertinent par rapport à la dimension culturelle ou professionnelle du sujet choisi. S'exprime dans une langue globalement correcte pour la morphosyntaxe comme pour la prononciation et utilise un vocabulaire approprié. S'exprime de façon relativement autonome par rapport à ses éventuels supports de présentation.	5 pts. ou 4 pts.	Prend sa part dans l'échange. Sait au besoin se reprendre et/ou reformuler. S'exprime dans une langue globalement correcte pour la morphosyntaxe comme pour la prononciation. Utilise un vocabulaire globalement approprié. La communication repose majoritairement sur l'utilisation de structures simples.	5 pts. ou 4 pts.	Relève certains des éléments porteurs de sens dans le document écrit. Saisit certains des liens entre les informations, en particulier ceux qui sont indispensables à la compréhension du texte.	5 pts. ou 4 pts.
Degré 2		Degré 2		Degré 2	
Produit un discours d'exposition (description, narration, explication) dans une langue généralement compréhensible. La présentation orale cherche à exprimer une appréciation, une préférence, etc. S'exprime en se détachant parfois de ses éventuels supports de présentation.	3 pts. ou 2 pts.	S'efforce de prendre sa part dans l'échange et réagit de manière simple. S'exprime dans une langue généralement compréhensible. Le recours fréquent à des expressions mémorisées ou toutes faites limite l'étendue et la richesse de la communication.	3 pts. ou 2 pts.	Identifie la thématique générale ou l'objet principal du texte proposé. Comprend, en tenant compte de la fonction de ce texte, les informations les plus significatives ainsi que certains détails pertinents.	3 pts. ou 2 pts.
Degré 1		Degré 1		Degré 1	
S'exprime à l'aide de mots isolés, d'expressions et/ou d'énoncés très courts, stéréotypés, avec de nombreuses pauses. S'exprime dans une langue peu ou partiellement compréhensible. S'exprime en prenant exclusivement appui sur ses éventuels supports de présentation.	1 pt.	Intervient sporadiquement. La communication repose sur de fréquentes répétitions, reformulations et/ou relances. Répond et réagit de façon brève et limitée. S'exprime dans une langue peu ou partiellement compréhensible.	1 pt.	Identifie quelques mots ou éléments de sens épars et isolés. Comprend partiellement les informations concrètes ou factuelles (personnages, lieux, dates, etc.).	1 pt.
Note sur 7 Expression orale en continu		Note sur 7 Expression orale en interaction		Note sur 6 Compréhension de l'écrit	
	/7		/7		/6
APPRÉCIATION				Note finale du candidat* :	
				.../20	

* note obligatoirement exprimée en points entiers